

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
19 AOÛT 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 19 août 2019, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard
Dany St-Pierre	André Fontaine
Réal Leclerc	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, et Me Nathalie Bohémier, greffière *par intérim*.

Étaient absents Monsieur le conseiller Serge Gagnon et Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 26 juin, 3, 10 et 17 juillet 2019.
- Le procès-verbal de correction du greffier afin de corriger la résolution numéro 294-06-2019 du 10 juin 2019, soit d'ajouter la phrase « ainsi que la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes ».
- Le procès-verbal de correction du greffier afin de corriger la résolution numéro 329-07-2019 du 8 juillet 2019, soit de remplacer la mention « vérificateur général » par « auditeur indépendant » à la fin du paragraphe.

- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus du 1^{er} au 31 juillet 2019 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2019 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de juillet 2019 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de juillet 2019.

RAPPORT DU MAIRE FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS FINANCIERS

Je souhaite faire un suivi sur le rapport sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018. Ce rapport a été déposé au terme d'une vérification effectuée par Mme Sonya Guilbault, vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, ainsi que par Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés qui ont chacun agit à titre d'auditeurs indépendants.

Au terme de l'exercice financier 2018, pour lequel nous avons un budget de fonctionnement de 238 M\$, un excédent de 2 632 039\$ a été dégagé.

En date du 31 décembre 2018, la Ville de Terrebonne présentait un endettement total net à long terme de plus de 417,4 millions de dollars.

Du côté des dépenses d'investissement, on chiffre l'augmentation des immobilisations à 15 478 000 \$.

Conformément aux exigences de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier est public et disponible sur notre site web.

La Ville de Terrebonne travaille présentement en collaboration avec la Commission de l'administration des finances et des ressources humaines en vue de développer des politiques financières cohérentes. Le comité exécutif a récemment adopté trois documents importants :

- *Le Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne / Perspectives 2020-2029;*
- *Les Perspectives budgétaires 2020-2029 / Orientations budgétaires 2020-2022;*
- *Le Plan quinquennal de gestion de la masse salariale et de la main-d'œuvre 2020-2024.*

Ces documents d'orientation - dont les principes sont fondateurs - guideront notre administration au cours des prochaines années.

Chers citoyens, sachez que nous déployons tous les efforts possibles afin d'assurer la meilleure gestion possible des fonds publics pour l'avenir de notre ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Remise par Mme Mariette Amiot d'une pétition des résidents de la résidence pour retraités Chartwell située sur le boulevard Lucille-Teasdale demandant la construction d'une passerelle piétonne donnant accès au centre commercial.

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 366-08-2019

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune.

RÉSOLUTION NO : 367-08-2019

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (366-08-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (367-08-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019 (368-08-2019);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 500-1 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt numéro 500 – honoraires professionnels – acquisition de terrains – corridor de biodiversité (369-08-2019);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 617-2 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt 617 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (370-08-2019);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 624-1 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt 624 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (371-08-2019);
- 5.4 Adoption du règlement numéro 630-1 modifiant le terme et la répartition du règlement d'emprunt 630 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (372-08-2019);
- 5.5 Adoption du règlement numéro 641-3 modifiant la répartition du règlement d'emprunt 641 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (373-08-2019);
- 5.6 Adoption du règlement numéro 670-1 modifiant la répartition du règlement d'emprunt 670 décrétant l'acquisition de lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (374-08-2019);
- 5.7 Adoption du règlement numéro 669-1 modifiant le règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection pour tout appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres (375-08-2019);
- 5.8 Adoption du règlement numéro 3901-9 sur la circulation et le stationnement - stationnement 24/7 (376-08-2019);
- 5.9 Adoption du règlement numéro 195-2 modifiant le règlement numéro 195 déléguant des pouvoirs pour les transferts budgétaires et les virements de crédits (377-08-2019);
- 5.10 Adoption du règlement numéro 667-1 modifiant le règlement numéro 667 déléguant des pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires (378-08-2019);
- 5.11 Adoption du règlement numéro 734 sur la gestion contractuelle (379-08-2019);
- 5.12 Dépôt du projet de règlement 730-1 – modifiant le règlement numéro 730 afin de modifier les conditions afin de permettre le rafraichissement par temps chaud (380-08-2019);
- 5.13 Avis motion et dépôt du projet de règlement 731 – acquisition de camion de déneigement, deux équipements pour l'entretien des trottoirs, d'une rétrocaveuse, d'un camion de transport, d'un camion cube et d'un tracteur à gazon (381-08-2019);

- 5.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3901-10 sur la circulation et le stationnement (382-08-2019);
- 5.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 737 sur la prévention des incendies remplaçant le règlement numéro 502 et ses amendements (383-08-2019);
- 5.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 738 concernant l'aménagement de voies d'accès et de passage pour véhicule d'urgence (384-08-2019);
- 5.17 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 736 concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie, de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique (385-08-2019);
- 5.18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 717-1-1 amendant le règlement 717-1 concernant la délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires (386-08-2019);
- 5.19 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 721 – acquisition de lots de gré à gré ou par voie d'expropriation – développement d'un parc industriel (387-08-2019);
- 5.20 Adoption de la politique d'approvisionnement (388-08-2019);
- 5.21 Nomination – autorisation – émission des constats d'infraction – application du règlement 730 concernant l'utilisation de l'eau – article 147 du Code de procédure pénale (389-08-2019);
- 5.22 Approbation – regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de L'Assomption et de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud (390-08-2019);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Résolution de concordance de courte échéance – émission d'obligations au montant de 34 249 000 \$ (391-08-2019);
- 6.2 Modification - grille d'évaluation - SA19-5001 – services professionnels d'auditeurs externes pour les exercices 2019-2023 (392-08-2019);
- 6.3 Modification - grille d'évaluation - SA19-5002 – services professionnels actuariels pour les régimes de retraite à des fins comptables pour les exercices 2019-2021 (393-08-2019) ;
- 6.4 Modification - grille d'évaluation - SA19-5003 – services professionnels actuariels (autres avantages sociaux futurs) à des fins comptables pour les exercices 2019-2021 (394-08-2019);

7. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 7.1 Approbation des avis de changement pour des travaux supplémentaires – travaux de réaménagement du rang Saint-François et de la montée Gagnon TECQ III (395-08-2019);
- 7.2 Adoption de soumission - travaux de réhabilitation et de remplacement d'égout / SA19-3003 (396-08-2019);

- 7.3 Adoption de soumission – déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers des zones 1 et 2 (397-08-2019);
- 7.4 Adoption de soumission – déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers des zones 5, 6 et 7 (398-08-2019);
- 7.5 Adoption de soumission – déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 3 (399-08-2019);
- 7.6 Adoption de soumission – travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Marie-Josée (400-08-2019);
- 7.7 Adoption de soumission – remplacement d'une section de conduite d'aqueduc traversant la rivière Mascouche (401-08-2019);
- 7.8 Travaux supplémentaires / ajout d'une baie de virage à droite dans l'approche sud du chemin Gascon / intersection de la rue d'Angora / SA18-3017 4 (402-08-2019) ;

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (403-08-2019) ;
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (404-08-2019);
- 8.3 Adoption du règlement numéro 1001-302 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 (rue Durivage) à même le transect T3-14 d'Urbanova (405-08-2019);
- 8.4 Adoption du règlement numéro 1009-003 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation (406-08-2019);
- 8.5 Adoption du règlement numéro 1009-004 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure deux lots (rue Durivage) du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (407-08-2019);
- 8.6 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-303 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9263-99 à même une partie de la zone 9264-91 (parc des Tilleuls) et de permettre les usages du groupe HÉBERGEMENT et les usages « multifamilial 13 logements et plus – classe F », « garderie » et « centre de la petite enfance » dans la zone 9263-99 et de modifier les zones 9263-99, 9264-91 et 9364-35 et d'abroger la zone 9263-89 (408-08-2019);
- 8.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-303 (409-08-2019);
- 8.8 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à des fins autres que l'agriculture – lot 1 888 728 – 9791, chemin du Curé-Barrette (410-08-2019) ;
- 8.9 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à des fins autres que l'agriculture – lot 2 575 141, chemin des Quarante-Arpens (411-08-2019) ;
- 8.10 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 juin (*corrigé*) et du 18 juillet 2019 (412-08-2019);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation de signature – protocole de services de bibliothèque – Ville de Saint-Lin-Laurentides (413-08-2019);
- 9.2 Autorisation de signature – protocole d’entente – Office municipal d’habitation de Lanaudière Sud (414-08-2019);
- 9.3 Reconnaissance d’organismes selon la Politique de reconnaissance (415-08-2019);
- 9.4 Demande au ministère de la Famille – nouvelles places CPE (416-08-2019);
- 9.5 Programme de soutien financier aux organismes du milieu (417-08-2019);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation de signature - lettre d’entente 2019-03 - Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. - vestes pare-balles (418-08-2019) ;

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Avis de non-renouvellement - entente intermunicipale - plan d’aide mutuelle pour la protection contre l’incendie - Municipalité régionale de comté de Montcalm (419-08-2019);
- 11.2 Renouvellement - entente mutuelle en cas d’incendie – Ville de Laval (420-08-2019);
- 11.3 Non-renouvellement - entente fourniture de services protection incendie – Ville Saint-Lin-Laurentides (421-08-2019);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra au gymnase de l’école Marie-Soleil-Tougas, 3425, rue Camus, à Terrebonne, le lundi 9 septembre 2019, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l’étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (422-08-2019).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 368-08-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 369-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 500 pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne et prévoyant un emprunt au montant de 1 021 300 \$ pour en payer le coût, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition, soit adopté sous le numéro 500-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 370-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 617, modifié par le règlement 617-1, décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 867 et 3 358 441 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 720 200 \$, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition, soit adopté sous le numéro 617-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Monsieur le conseiller Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que Messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 371-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 624 décrétant l'acquisition, de gré à gré, des lots 2 921 300, 2 921 953, 2 921 580 et 3 148 959 du cadastre du Québec aux fins de réserve foncière pour l'établissement du corridor de biodiversité (boisé de l'Est) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 827 500 \$, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition, soit adopté sous le numéro 624-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Monsieur le conseiller Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que Messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 372-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 630 décrétant l'acquisition, de gré à gré, d'une partie des lots 2 920 917, 2 921 301, 2 921 302, 3 249 437 et 2 921 108, des parties du lot 2 920 914 et des lots 2 921 023, 3 249 438 et 4 269 265, tous du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 769 700\$ pour en payer le coût, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition, soit adopté sous le numéro 630-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Monsieur le conseiller Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que Messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 373-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties des lots, tous du cadastre du Québec, dont les numéros sont les suivants : le lot 4 063 296, le lot 4 063 311, une partie des lots 2 921 868, 2 921 871 et 3 358 446, le lot 2 921 870, le lot 2 921 865, des parties du lot 2 922 069 et le lot

2 922 075, le lot 2 921 873, une partie du lot 2 922 073, une partie du lot 5 415 719, le lot 4 223 496, une partie des lots 4 223 498 et 4 223 499, le lot 4 223 501, une partie du lot 2 922 072, des parties du lot 3 440 539, le lot 2 922 082, une partie du lot 2 125 690, le nouveau lot 2 920 366 ainsi que des parties des lots 2 922 079 et 2 922 080 et de la parcelle 2 du lot 4 660 665 à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisé et d'espace vert et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 45 226 700 \$, et ce, afin de modifier sa répartition, soit adopté sous le numéro 641-3.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Monsieur le conseiller Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que Messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 374-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 670 décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 4 816 411 et d'une partie des lots 2 921 847, 4 816 408 et 5 271 353 du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 698 500 \$ pour en payer le coût, et ce, afin de modifier le terme de l'emprunt et sa répartition, soit adopté sous le numéro 670-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Monsieur le conseiller Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que Messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 375-08-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection pour tout appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres afin que le « chef de division approvisionnement » soit autorisé à former tout comité de sélection, soit adopté sous le numéro 669-1

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 376-08-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 3901 sur la circulation et le stationnement et ses amendements, les règlements 3901-3 et 3901-7, relativement au stationnement hivernal afin d'interdire en tout temps le stationnement sur rue, de nuit, de minuit à 7h du 15 novembre au 15 avril sauf lorsque la Ville l'autorise, soit adopté sous le numéro 3901-9.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Monsieur le conseiller Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que Messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Réal Leclerc, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Robert Morin, André Fontaine, Jacques Demers et Robert Brisebois votent pour l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 377-08-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 195 de transferts budgétaires et de virements de crédits afin d'autoriser les transferts budgétaires de moins de 25 000\$, soit adopté sous le numéro 195-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 378-08-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Morin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 667 sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires afin d'ajouter le congédiement aux mesures disciplinaires, soit adopté sous le numéro 667-1

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 379-08-2019

ATTENDU QU'une modification a été apportée au projet de règlement numéro 734 sur la gestion contractuelle après son dépôt lors de la séance du 8 juillet 2019;

ATTENDU QUE les montants des seuils indiqués au projet doivent inclure les taxes alors qu'il est mentionné qu'elles sont exclues et de remplacer le terme « assurer » pour favoriser à l'article 4;

**Il est proposé par Nathalie Bellavance
appuyé par Yan Maisonneuve**

QUE le règlement sur la gestion contractuelle tel que modifié, soit adopté sous le numéro 734.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 8 juillet 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 380-08-2019

Le conseiller Yan Maisonneuve dépose le projet de règlement numéro 730-1, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements, et ce, afin de permettre le remplissage de barboteuse.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 381-08-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 731 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement, de deux équipements pour l'entretien de trottoirs, d'une rétrocaveuse, d'un camion de transport, d'un camion cube et d'un tracteur à gazon et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 382-08-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3901-10 modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de prévoir des cases de stationnement réservées.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 383-08-2019

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 737 sur la prévention des incendies, remplaçant le règlement numéro 502 et ses amendements.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 384-08-2019

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 738 concernant l'aménagement de voies d'accès et de passage pour véhicule d'urgence.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 385-08-2019

Le conseiller Éric Fortin donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 736 concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie, de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique et remplaçant le règlement 67.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 386-08-2019

Le conseiller Yan Maisonneuve donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 717-1-1 amendant le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires afin de modifier la limite maximale de dépenses permises par transaction pour certains cadres.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 387-08-2019

Le conseiller Jacques Demers donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 721 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties des lots suivants : une partie des lots 1 947 902, 1 947 903, 1 947 904, le lot 1 947 970, une partie des lots 2 575 362, 2 575 363, 3 679 142, les lots 1 947 950 à 1 947 954, le lot 1 947 957, le lot 1 947 960, le lot 1 947 962 et une partie du lot 4 914 637, les lots 4 914 639, 1 947 907, 1 947 948, 1 947 958, 1 947 964, 2 575 160, 1 947 910, 1 947 956, 1 947 961, 2 575 266 à 2 575 272, 2 575 275 à 2 575 278, 3 969 156, 3 969 157, 4 914 616 à 4 914 629, 4 991 718, 1 947 908, 1 947 909, 1 947 913, 1 947 969, 2 888 243 à 2 888 246, 2 888 248 à 2 888 256, 2 888 258, 4 914 614, 1 947 906, 1 947 912, 1 947 959, 2 888 257, 3 679 141, 1 947 949, 1 947 963, 2 575 159, 1 947 947, 1 947 946, une partie des lots 1 947 914 et 1 947 967 du cadastre du Québec aux fins d'utilité publique pour le développement d'un parc industriel et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 61 150 000\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 388-08-2019

ATTENDU la présentation du projet de politique d'approvisionnement dans le cadre de la réunion de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines tenue le 13 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-907-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal adopte la « Politique d'approvisionnement », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 389-08-2019

Conformément à l'article 4 du règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage;

**Il est proposé par Dany St-Pierre
appuyé par Jacques Demers**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement 654 et ses amendements;

Martin Henry
Samuel Julien

employé(es) de la firme Groupe de Sécurité Garda SENC et tout autre employé de ladite firme qui a obtenu le renouvellement du contrat de surveillance par la RAIM le 18 mars 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 390-08-2019

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de L'Assomption et l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud demanderont l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec afin de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de L'Assomption, Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne un projet d'entente de regroupement des deux (2) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU l'entente de regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de L'Assomption et de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion, et ce, après étude du projet de l'entente du regroupement ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-912-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de L'Assomption et de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Éric Fortin et Mmes Brigitte Villeneuve et Nathalie Bellavance, conseillers municipaux, soient et sont nommés pour siéger au conseil d'administration provisoire de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 391-08-2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 34 249 000\$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
445	2,000\$
280	200,000\$
461	7,400\$
149	3 643,433\$
466	1 294,300\$
180	112,670\$
473	1 022,081\$
266	5,800\$
482	99,458\$
267	16,600\$
268	59,000\$
484	11,600\$
284	297,225\$
486	921,500\$
307	220,500\$
489	1 129,396\$
496	8,000\$
328	379,200\$
551	221,778\$
332	401,600\$
333	71,654\$
580	466,100\$
341	90,300\$
312	325,300\$
344	120,300\$
365	1 028,844\$
345	272,800\$
383	372,700\$
351	52,000\$

396	1 113,400\$
355	587,918\$
411	592,800\$
359	604,600\$
62	416,400\$
123	362,849\$
386	360,100\$
528	1 101,061\$
387	76,300\$
603	496,400\$
605	224,651\$
486	230,000\$
530	1 000,000\$
536	241,056\$
550	1 320,000\$
616	1 300,000\$
662	3,000\$
668	4 750,000\$
679	300,000\$
686	350,026\$
692	351,400\$
694	1 245,500\$
705	1 796,000\$
726	2 572,000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 411, 486, 530, 536, 550, 616, 668, 692, 694, 705, 726, 345 et 355, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 septembre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE
801, BOULEVARD DES SEIGNEURS
TERREBONNE, QC
J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 34 249 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 445, 461, 466, 473, 482, 484, 486, 489, 496, 551, 580, 312, 365, 383, 396, 411, 62, 123, 528, 603, 605, 530, 536, 550, 616, 662, 668, 679, 686, 692, 694, 705, 726, 280, 149, 180, 266, 267, 268, 284, 307, 328, 332, 333, 341, 344, 345, 351, 355, 359, 386 et 387, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans – Financement No 86 – 26 677 000\$

cinq (5) ans (à compter du 10 septembre 2019); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 411, 486, 530, 536, 550, 616, 668, 692, 694, 705 et 726, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 10 septembre 2019); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 486, 530, 536, 550, 616, 668, 692, 694, 705 et 726, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans – Financement No 87-7 572 000,00\$

cinq (5) ans (à compter du 10 septembre 2019); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 345 et 355, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 392-08-2019

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation distincte dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels d'auditeurs externes pour les exercices 2019-2023, telle que celle utilisée dans l'appel d'offres précédent SA16-5001, afin de refléter la nature du mandat et l'importance des personnes clés proposées au mandat à titre d'associé, de directeur et de responsable ;

ATTENDU QU'il y a lieu, afin de bien évaluer leur compréhension du mandat, que les personnes clés proposées puissent exprimer leur vision par une courte présentation vidéo à l'intention des membres du comité d'évaluation des soumissions ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-916-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels d'auditeurs externes pour les exercices 2019-2023 selon les critères et pointages suivants :

1. Qualification et expérience du soumissionnaire	30
2. Qualification et expérience de l'associé responsable	15
3. Qualification et expérience du directeur responsable de la planification et du déroulement des activités d'audit externe	10
4. Qualification et expérience du responsable du dossier	10
5. Qualification, expérience des autres membres du personnel professionnel et technique et capacité de relève	10
6. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	10
7. Compréhension du mandat via production d'un support vidéo	15
Sous-total de la pondération technique	100

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 393-08-2019

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation distincte dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels actuariels pour les régimes de retraite à des fins comptables pour les exercices 2019-2021, telle que celle utilisée dans l'appel d'offres précédent SA16-5004, afin de refléter la nature du mandat et l'importance des personnes clés proposées au mandat;

ATTENDU la recommandation CE-2019-917-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels actuariels pour les régimes de retraite à des fins comptables pour les exercices 2019-2021 selon les critères et pointages suivants :

1. Compréhension du mandat	10
2. Qualification et expérience de la firme	25
3. Approche et méthodologie	15
4. Qualification et expérience de l'associé	15
5. Qualification et expérience de l'équipe proposée	20
6. Plan de travail et échéancier	15
Sous-total de la pondération technique	100

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 394-08-2019

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation distincte dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels actuariels (autres avantages sociaux futurs) à des fins comptables pour la Ville de Terrebonne 2019-2021, telle que celle utilisée dans l'appel d'offres précédent SA16-5005, afin de refléter la nature du mandat et l'importance des personnes clés proposées au mandat;

ATTENDU la recommandation CE-2019-918-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour les services professionnels actuariels (autres avantages sociaux futurs) à des fins comptables pour les exercices 2019-2021 selon les critères et pointages suivants :

1. Compréhension du mandat	10
2. Qualification et expérience de la firme	25
3. Approche et méthodologie	15
4. Qualification et expérience de l'associé	15
5. Qualification et expérience de l'équipe proposée	20
6. Plan de travail et échéancier	15
Sous-total de la pondération technique	100

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 395-08-2019

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 107-03-2018 mandatant la firme BHP Conseils pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du rang Saint-François et de la montée Gagnon pour un montant de 212 163,37\$ (t.t.c.) (SA18-3006);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 628-12-2018 mandatant la société Construction G-Nesis inc. pour les travaux de réaménagement du rang Saint-François et de la montée Gagnon pour un montant de 2 205 583,82\$ (t.t.c.) (SA18-3010) ;

ATTENDU QU'une demande de permission de voirie a été effectuée auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les travaux de la montée Gagnon et, qu'à leur demande, une modification au système de drainage est requise afin d'effectuer de la rétention due à la nouvelle surface imperméable réalisée par l'ajout d'une piste multifonctionnelle (avis de changement #1 / 5 915,56\$ t.t.c.);

ATTENDU QU'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) a été effectuée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux du rang Saint-François et, qu'afin d'obtenir le certificat d'autorisation, le réseau pluvial doit être réalisé en fonction d'un enlèvement d'au minimum 60% de matières en suspension (MES) et qu'il est requis de faire l'installation d'un séparateur hydrodynamique (avis de changement #2 / 149 771,08\$ t.t.c.);

ATTENDU QUE ces modifications ont été effectuées selon les recommandations de la firme BHP Conseils;

ATTENDU QUE les coûts représentés par les avis de changement #1 et #2 représentent un montant total de 155 686,64\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 28 juin 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-853-REC du comité exécutif du 10 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les avis de changement émis par la firme BHP Conseils pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 135 409,13\$ (taxes en sus) à la société Construction G-Nesis inc., à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 699 et 703-1.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0249 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et environnement :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 396-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réhabilitation et de remplacement d'égout pour les rues du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, de Villieu, Vaillant, Langlois, de Martignon, boulevard des Seigneurs, Saint-Louis, ruelle des Anges, rue Piché, boulevard Moody, rues Saint-Michel, du Curé-Comtois, boulevard des Seigneurs/rue John-F.-Kennedy, boulevard des Seigneurs/rue Saint-Louis, rue Saint-Sacrement et place Eymard (SA19-3003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 mai 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Services infraspec inc.	2 186 680,78\$ t.t.c.
CWW rehabilitation (Clean water works inc.)	2 626 971,80\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Services Infraspec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 20 juin 2019 par M. Simon Hogue, ingénieur et chargé de projet de la firme Efel experts-conseils inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 20 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 232 182,95\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Services Infraspéc inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 15 juillet 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-888-REC du comité exécutif du 17 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Morin
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SERVICES INFRASPEC INC.**, datée du 17 juin 2019, pour des travaux de réhabilitation et de remplacement d'égout pour les rues du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, de Villieu, Vaillant, Langlois, de Martignon, boulevard des Seigneurs, Saint-Louis, ruelle des Anges, rue Piché, boulevard Moody, rues Saint-Michel, du Curé-Comtois, boulevard des Seigneurs/rue John-F.-Kennedy, boulevard des Seigneurs/rue Saint-Louis, rue Saint-Sacrement et place Eymard, le tout pour un montant de 1 901 875\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 708.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0245 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 397-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers des zones 1 et 2 pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans ferme (SA19-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 juillet 2019 à 11 h, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (t.t.c.)	
	ZONE 1 (centre de la zone 1 : 1220, côte de Terrebonne)	ZONE 2 (centre de la zone 2 : 820, chemin Saint- Roch)
Charex inc.	5 285 635,30\$	---
Le groupe Nepveu inc.	---	4 238 525,32\$

ATTENDU QUE la soumission de la société Charex inc. s'est avérée conforme pour la zone 1 selon le rapport daté du 8 août 2019 de M. Olivier Marchand, directeur adjoint et assistant-trésorier *par intérim* à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Le groupe Nepveu inc. s'est avérée conforme pour la zone 2 selon le rapport daté du 8 août 2019 de M. Olivier Marchand, directeur adjoint et assistant-trésorier *par intérim* à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ces contrats est de 1 117 442,03\$ (t.t.c.) pour la zone 1 et de 777 162,02\$ (t.t.c.) pour la zone 2 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-934-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte:

- la soumission de la société **CHAREX INC.**, datée du 9 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 1 (centre de la zone 1 : 1220, côte de Terrebonne), le tout pour un montant de 4 597 204\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans ferme, à savoir les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0290 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- la soumission de la société **LE GROUPE NEPVEU INC.**, datée du 8 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 2 (centre de la zone 2 : 820, chemin Saint-Roch), le tout pour un montant de 3 686 475,60\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans ferme, à savoir les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0291 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 398-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers des zones 5, 6 et 7 pour un contrat d'une durée de trois (3) ans ferme avec deux (2) options de renouvellement (SA19-9046) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 juillet 2019 à 11 h 03, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (t.t.i)		
	ZONE 5 (centre de la zone : intersection rue d'Angora et chemin Gascon)	ZONE 6 (centre de la zone : rue de la Soméca / chemin Saint-Charles)	ZONE 7 (centre de la zone : 4473, boulevard Pierre-Le Gardeur)
Pavage des Moulins inc.	2 956 490,15\$	1 291 657,89\$	3 248 227,71\$
Excavation Marcel Clark inc.	---	1 158 085,65\$	---
Construction Axika inc.	---	1 185 166,80\$	3 177 444,89\$
Excavation Sylvain Beaugard et fils inc.	3 914 558,78\$	---	---
Charex	3 917 052,81\$	---	---
Le groupe Nepveu inc.	---	---	3 213 830,98\$
Neigexpert Itée	---	1 354 175,84\$ <i>corrigé</i>	---

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme pour la zone 5 selon le rapport daté du 26 juillet 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme pour la zone 6 selon le rapport daté du 26 juillet 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Axika inc. s'est avérée la plus basse conforme pour la zone 7 selon le rapport daté du 26 juillet 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 097 764,05\$ (t.t.c.) pour la zone 5, de 535 875,48\$ (t.t.c.) pour la zone 6 et de 1 198 424,67\$ (t.t.c.) pour la zone 7 ;

ATTENDU la vérification juridique du 9 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-935-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Jacques Demers**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte :

- la soumission de la société **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 9 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 5 (centre de la zone : intersection rue d'Angora et chemin Gascon), et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans ferme (saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 2 571 420\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0279 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- la soumission de la société **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 9 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 6 (centre de la zone : rue de la Soméca/chemin Saint-Charles), et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans ferme (saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 1 007 249,97\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0280 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- la soumission de la société **CONSTRUCTION AXIKA INC.**, datée du 9 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 7 (centre de la zone : 4473, boulevard Pierre-Le Gardeur), et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans ferme (saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022) avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 2 763 596,34\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0281 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Le maire quitte et est remplacé par le maire suppléant Madame Brigitte Villeneuve.

RÉSOLUTION NO : 399-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 3 pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans ferme (SA19-9040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 9 juillet 2019 à 11 h, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (t.t.c.)	
	ZONE 3 (centre de la zone 3 : boulevard des Entreprises et avenue Claude-Léveillée)	ZONE 3 modifiée
Excavation Sylvain Beauregard et fils inc.	7 974 039,45\$	7 924 029,23\$

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé lorsqu'une seule soumission conforme est reçue ;

ATTENDU QUE la société Excavation Sylvain Beauregard et fils inc. a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit au nouveau montant de 7 924 029,23\$ (t.t.c.) au lieu de 7 974 039,45\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 223 477,72\$ par année (t.t.c.) ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-956-REC du comité exécutif du 15 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EXCAVATION SYLVAIN BEAUREGARD ET FILS INC.**, datée du 5 juillet 2019, pour le déneigement de la chaussée, trottoirs et liens piétonniers de la zone 3 (centre de la zone 3 : boulevard des Entreprises et avenue Claude-Léveillée), le tout pour un montant de 6 891 958,45\$ (taxes en sus), et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans ferme, à savoir les saisons 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0303 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'amendement budgétaire numéro 2019-0304 soumis par l'assistant- trésorier *par intérim* au montant de 96 000\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-10 (excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 400-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Marie-Josée (SA19-3011) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2019 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 juin 2019 à 11 h 01, à savoir :

Excavation Villeneuve	308 009,98\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	320 319,20\$ t.t.c.
9200-2088 Québec inc. (Duroking construction)	349 828,11\$ t.t.c.
Groupe Solex inc.	353 039,94\$ t.t.c.
Talvi inc.	371 668,96\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Excavation Villeneuve s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 27 juin 2019 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 27 juin 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 259 607,80\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 25 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Excavation Villeneuve n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 19 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-937-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EXCAVATION VILLENEUVE**, datée du 26 juin 2019, pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Marie-Josée, le tout pour un montant de 267 893\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 599 et 702 selon la répartition suivante :

Items	Total	599	702	
			Ensemble	Annexe B
		Montant	Montant	Montant
Organisation de chantier	28 178,00 \$	13 025,00 \$	- \$	15 153,00 \$
Démolition et travaux préparatoires	8 365,00 \$	7 735,00 \$	630,00 \$	- \$
Travaux d'égout pluvial	16 760,00 \$	- \$	16 760,00 \$	- \$
Travaux d'égout sanitaire	72 355,00 \$	- \$	- \$	72 355,00 \$
Travaux d'aqueduc	2 300,00 \$	- \$	- \$	2 300,00 \$
Travaux de voirie	122 785,00 \$	122 785,00 \$	- \$	- \$
Travaux d'aménagement	17 150,00 \$	17 150,00 \$	- \$	- \$
Total Soumission	267 893,00 \$	160 695,00 \$	17 390,00 \$	89 808,00 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0270 émis par l'assistante-trésorière *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la fermeture du tronçon de la rue Marie-Josée soit et est autorisée pendant la durée des travaux.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et environnement :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

Le maire reprend son siège et le maire suppléant Madame Brigitte Villeneuve reprend son siège de conseillère.

RÉSOLUTION NO : 401-08-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement d'une section de conduite d'aqueduc traversant la rivière Mascouche (SA19-9031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 juin 2019 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 juillet 2019 à 11 h, à savoir :

9161-4396 Québec inc.	188 283,06\$ t.t.c.
9151-3010 Québec inc. (Les entreprises Delorme)	302 154,30\$ t.t.c.
Pronex excavation inc.	303 812,24\$ t.t.c.
Foraction inc.	403 200,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 9161-4396 Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 24 juillet 2019 par Mme Marie-France Tessier, ingénieure de la firme Parallèle 54 inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 24 juillet 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation révisée du prix de ce contrat est de 213 888,91\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 8 août 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9161-4396 Québec inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 19 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-933-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **9161-4396 QUÉBEC INC.**, datée du 16 juillet 2019, pour le remplacement d'une section de conduite d'aqueduc traversant la rivière Mascouche, le tout pour un montant de 163 760\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0278 émis par l'assistant-trésorier *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 402-08-2019

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1132-DEC, adoptée le 7 septembre 2016, acceptant la soumission de la firme 4368894 Canada inc. (Comeau experts-conseils), maintenant Shellex infrastructures, pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction de trottoirs et d'une piste cyclable sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640, pour un montant de 96 004,13\$ (t.t.c.) (SA16-3026);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 446-09-2018, adoptée le 10 septembre 2018, acceptant la soumission de la société Pavage des Moulins inc. pour les travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640, pour un montant de 4 469 794,54\$ (t.t.c.) (SA18-3022);

ATTENDU l'étude de circulation réalisée par la firme CIMA+ S.E.N.C. dans le cadre de la phase 2 du projet de développement du secteur Angora mentionnant la nécessité d'ajouter une baie de virage à droite dans l'approche sud du chemin Gascon, à l'intersection de la rue d'Angora ;

ATTENDU QUE la firme 4368894 Canada inc. (Comeau experts-conseils), maintenant Shellex infrastructures, a préparé un avis de changement (no19) à cet effet et que le coût de construction de cette baie de virage s'élève à 161 744,53\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE certains travaux connexes étaient déjà prévus au contrat de la société Pavage des Moulins inc. représentant un montant de 48 059,55\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le coût net pour l'ajout de la baie de virage s'élève à 113 684,98\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} août 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-936-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l'avis de changement no 19 émis par la firme Shellex infrastructures pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 98 878\$ (taxes en sus) à la société Pavage des Moulins inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 668-1.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0275 émis par l'assistante-trésorière *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et environnement :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 403-08-2019

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 31 juillet 2019 sur le site internet de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2019-00227** **Projet de régularisation de la marge de recul**
850, rue de l'Escuminac
Lot 2 917 059

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'implantation de la résidence et de la remise :

- Une marge de recul avant à 5,8 mètres pour le bâtiment principal alors que la charte des marges à laquelle fait référence la grille des usages et des normes de la zone numéro 9364-71 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge de recul minimale avant de 6 mètres;
- Une marge de recul latérale droite de 0,4 mètre pour la remise située en cour arrière alors que l'article 123 du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une distance minimale de 0,6 mètre.

**2. 2019-00215 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée : marges
4595, rue Marc
Lot 5 277 125**

QUE le conseil municipal autorise, pour le projet de construction visant une résidence unifamiliale isolée, la réduction de la marge arrière du bâtiment principal à 7,3 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 7964-91 du règlement de zonage numéro 1001 (charte des marges « B ») prévoit un minimum de 15 mètres.

**3. 2019-00239 Projet de lotissement : superficie
1990, rue René
Lot 2 975 752**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de procéder à une opération cadastrale de type remplacement, une superficie de 1 135 mètres carrés pour le lot projeté numéro 1 alors que la charte de lotissement A du règlement de lotissement numéro 1002 à laquelle fait référence la grille des usages et des normes numéro 8869-01 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés pour un terrain partiellement desservi.

**4. 2019-00219 Projet de construction accessoire (garage isolé) : superficie d'implantation
5491, rue des Sables
Lot 1 888 953**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage isolé), une superficie au sol de 83,24 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés, et ce, à la condition que le bâtiment accessoire (garage isolé) soit destiné à un usage résidentiel.

**5. 2019-00253 Projet de revêtement de pavage
1020, rue Saint-Paul # 100
Lots 5 620 115 et 5 620 114**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de modifier le revêtement de pavage pour 6 cases de stationnement en cour arrière au bâtiment A, l'installation de pavage d'asphalte alors que le règlement de PPCMOI numéro 1008 du dossier numéro 2013-01758 prévoit du gazon fortifié pour 6 cases de stationnement en cour arrière.

**6. 2019-00230 Projet de régularisation : marge latérale
1480, côte de Terrebonne
Lot 2 921 656**

QUE le conseil municipal autorise une marge latérale de 1,68 mètre alors que la grille des usages et des normes de la zone 8860-91 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 2 mètres.

**7. 2019-00205 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale - empiètement
Rue de Bruant
Lot 5 012 919**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment résidentiel de 12 logements sur le lot 5 012 919 :

- L'augmentation de l'occupation au sol du bâtiment à 37% alors que la grille des usages et des normes 0461-95 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 30%;
- L'augmentation de l'empiètement d'une construction souterraine en cour latérale à 5,54 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- La réduction des aires d'isolement autour des bâtiments à 0,7 mètre alors que l'article 224 du règlement du zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 1,5 mètre.

**8. 2019-00206 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale : empiètement
Rue de Bruant
Lot 5 012 920**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment résidentiel de 12 logements sur le lot 5 012 920 :

- L'augmentation de l'occupation au sol du bâtiment à 35,9% alors que la grille des usages et des normes 0461-95 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 30%;
- L'augmentation de l'empiètement d'une construction souterraine en cour latérale à 5,54 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- La réduction des aires d'isolement autour des bâtiments à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 1,5 mètre.

**9. 2019-00207 Projet de construction d'une habitation
 multifamiliale : empiètement
 Rue de Bruant
 Lot 5 012 922**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment résidentiel de 12 logements sur le lot 5 012 922 :

- L'augmentation de l'occupation au sol du bâtiment à 34,7% alors que la grille des usages et des normes 0461-95 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 30%;
- L'augmentation de l'empiètement d'une construction souterraine en cour latérale à 5,54 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- La réduction des aires d'isolement autour des bâtiments à 0,7 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 1,5 mètre.

**10. 2019-00203 Projet de construction d'une habitation
 multifamiliale : empiètement
 Rue du Campagnol
 Lot 5 012 923**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment résidentiel de 12 logements sur le lot 5 012 923 :

- La réduction de la largeur de l'allée d'accès à 5 mètres alors que le tableau M de l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 6 mètres;
- L'augmentation de l'empiètement d'une construction souterraine en cour latérale à 5,54 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres.

**11. 2019-00204 Projet de construction d'une habitation
 multifamiliale : empiètement
 Rue du Campagnol
 Lot 5 012 921**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment résidentiel de 12 logements sur le lot 5 012 921 :

- L'augmentation de l'occupation au sol du bâtiment à 31,9% alors que la grille des usages et des normes 0461-95 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 30%;
- L'augmentation de l'empiètement d'une construction souterraine en cour latérale à 5,54 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres;
- La réduction des aires d'isolement autour des bâtiments à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de 1,5 mètre.

**12. 2019-00202 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale : empiètement
235, rue du Campagnol
Lot 5 012 918**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment résidentiel de 12 logements sur le lot 5 012 918 :

- L'augmentation de l'occupation au sol du bâtiment à 38,5% alors que la grille des usages et des normes 0464-91 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 30%;
- L'augmentation de l'empiètement d'une construction souterraine en cour latérale à 5,54 mètres alors que le tableau D de l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres.

**13. 2019-00159 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale : réduction marge
1085, rue Saint-Louis
Lot 2 438 831**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de procéder à une opération cadastrale de type remplacement, une largeur minimale de 8,69 mètres pour le lot projeté numéro 6 313 011 alors que la charte de lotissement A du règlement de lotissement numéro 1002 à laquelle fait référence la grille des usages et des normes numéro 9362-41 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de 17 mètres pour un lot desservi, afin d'accueillir une résidence multifamiliale isolée de 2 à 3 logements.

**14. 2019-00241 Projet de construction accessoire
(remise) : réduction minimale
2535, côte de Terrebonne
Lot 4 257 613**

QUE le conseil municipal autorise la réduction de la distance minimale entre 2 constructions accessoires à 0 mètre alors que l'article 123 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1 mètre.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 404-08-2019

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme du 13 juin, du 18 juillet et du 8 août 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 juin, du 18 juillet et du 8 août 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 57:

**1. 2019-00260 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée
Rue de Bruant
Lot 5 012 919**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00260 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 80 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 6 250\$.
2. A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00205.

**2. 2019-00263 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée
Rue de Bruant
Lot 5 012 920**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00263 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 80 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 6 250\$.
2. A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00206.

**3. 2019-00258 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée
Rue de Bruant
Lot 5 012 922**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00258 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 80 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 6 250\$.
2. A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00207.

**4. 2019-00261 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée
Rue du Campagnol
Lot 5 012 923**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00261 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 80 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 13 750\$.
2. A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00203.

**3. 2019-00262 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée
Rue du Campagnol
Lot 5 012 921**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00262 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 80 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 6 250\$.
2. A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00204.

**3. 2019-00259 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée
235, rue du Campagnol
Lot 5 012 918**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00259 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 80 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 6 250\$.
2. A l'approbation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-00202.

**3. 2019-00242 Projet de construction d'une habitation multifamiliale de 2 logements avec garage
1085, rue Saint-Louis
Lot 2 438 831**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Évolution Architecture et le plan d'implantation réalisé par M. Marc-André Jutras, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe 2019-00242 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-00159 soit approuvée;
2. Que tous les arbres en cour arrière soient conservés.

**3. 2018-00469 Projet de construction accessoire (remise)
2535, côte de Terrebonne
Lot 4 257 613**

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction accessoire (remise) selon le plan réalisé par Design Élitek, le tout identifié « Annexe 2018-00469 », et ce, à la condition suivante :

1. Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-00241 soit approuvée.

**4. 2019-00277 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
1319-1321, rue Belcourt
Lot 2 916 201**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. P.A. Couture, le tout identifié « Annexe # 2019-00277 ».

5. **2019-00272** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale avec garage**
444, rue du Campagnol
Lot 4 301 538

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron Inc. et le plan d'implantation réalisé par Métrica, le tout identifié « Annexe # 2019-00272 ».

6. **2019-00287** **Projet d'affichage de type industriel**
« TekniScience Inc. » et « Nutri-Bact »
2425, rue Edouard-Michelin
Lots 2 921 886 et 3 923 051

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour les industries « TekniScience Inc. » et « Nutri-Bact » selon le plan réalisé par Zone Enseignes, le tout identifié « Annexe # 2019-00287 ».

7. **2019-00238** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
146, rue de l'Érable-Noir
Lot 4 301 606

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Créabitations N. Perron Inc. et le plan d'implantation réalisé par Métrica, arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe # 2019-00238 ».

8. **2019-00249** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**
10, rue du Faîte-Boisé
Lot 3 665 082

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Nelson Perron , le tout identifié « Annexe # 2019-00249 ».

9. **2019-00270** **Projet de remplacement d'enseignes de type commercial « Boni-Soir »**
1654, chemin Gascon
Lots 5 133 729 et 5 133 728

QUE le conseil municipal autorise le projet de remplacement de l'affichage pour le commerce « Boni-Soir » selon les plans réalisés par Transworld, le tout identifié «Annexe # 2019-00270».

10. **2019-00282** **Projet d'affichage de type commercial**
« Honda Terrebonne »
2850, chemin Gascon
Lot 6 211 806

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « HONDA TERREBONNE » selon le plan réalisé par Enseignes Para Design, le tout identifié « Annexe # 2019-00282 ».

- 11. 2019-00245 Projet d'agrandissement d'un immeuble de type industriel**
3100, rue Jacob-Jordan
Lot 2 124 880

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement industriel selon le plan réalisé par CORRIVEAU ARCHITECTES, le tout identifié « Annexe # 2019-00245 », et ce, à la condition suivante:

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour l'agrandissement : un montant de 17 500 \$;
 - b. Pour les aménagements paysagers : un montant de 1 000 \$.

- 12. 2019-00286 Projet d'affichage de type institutionnel**
« Organisme Moms »
640-650, rue Langlois
Lot 4 203 650

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour « Organisme Moms » selon le plan réalisé par Enseigne ecf Inc., le tout identifié « Annexe # 2019-00286 ».

- 13. 2019-00310 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
661, rue Louis-H.-Desjardins
Lot 2 438 255

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le document technique préparé par Portes et Fenêtres Verdun, le tout identifié « Annexe # 2019-00310 ».

- 14. 2019-00288 Projet d'affichage de type commercial**
« Les Constructions Lacourse »
3175, boulevard de la Pinière # 101
Lots 5 518 877, 5 518 882, 5 637 208,
5 637 209 et 5 637 210

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage commun sur poteau pour les commerces occupant le bâtiment selon le plan réalisé par Technigraphe, le tout identifié «Annexe # 2019-00288», et ce, à la condition suivante:

1. De prévoir un aménagement paysager à la base de l'enseigne.

- 15. 2019-00295 Projet d'affichage de type commercial**
« Polyclinique de L'Oreille »
950, montée des Pionniers
Lots 2 575 153, 2 575 335 et 3 197 440

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Polyclinique de L'Oreille » selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié « Annexe # 2019-00295 ».

16. **2019-00274** **Projet d'affichage de type commercial**
« Clinique dentaire des Pionniers »
1000, montée des Pionniers
Lots 3 770 991 et 3 797 890

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Clinique dentaire des Pionniers" selon le plan réalisé par Unidé Enseignes, le tout identifié « Annexe # 2019-00274 ».

17. **2019-00255** **Projet d'affichage de type commercial**
« Magasin Général »
191, rue Saint-André
Lot 2 438 235

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Magasin Général Vieux Terrebonne » selon le plan réalisé par Effigi Art Inc., le tout identifié « Annexe # 2019-00255 ».

18. **2019-00275** **Projet de rénovation extérieure de**
l'immeuble de type résidentiel
772, rue Saint-Antoine
Lot 2 442 063

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle tel que présenté au document technique soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00275 ».

19. **2019-00318** **Projet d'agrandissement d'une cons-**
truction accessoire de type résidentiel
901, rue Saint-Antoine
Lot 2 442 154

QUE le conseil municipal autorise le projet d'agrandissement de la remise existante tel que présenté au plan soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00318 ».

20. **2019-00269** **Projet de rénovation extérieure de**
l'immeuble de type résidentiel
3215, chemin Saint-Charles
Lots 1 947 540 et 1 947 539

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Stéphane Lalancette, le tout identifié « Annexe # 2019-00269 ».

21. **2019-00294** **Projet de rénovation extérieure de**
l'immeuble de type résidentiel
235, rue Sainte-Marie
Lot 2 441 841

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon les plans soumis par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00294 ».

- 22. 2019-00322 Projet d’affichage de type commercial
« Restaurant Titi Coco »
886, rue Saint-Louis
Lot 2 438 358**

QUE le conseil municipal autorise le projet d’affichage pour le commerce « Restaurant Titi Coco » selon le plan réalisé par Signage Inc., le tout identifié «Annexe # 2019-00322».

- 23. 2019-00309 Projet de reconstruction partielle du
bâtiment de type résidentiel
695, rue Saint-Michel
Lot 2 442 224**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Nantel Consultant, le tout identifié « Annexe # 2019-00309 ».

- 24. 2019-00308 Projet de rénovation extérieure de
l’immeuble de type commercial
564, boulevard des Seigneurs
Lots 2 438 889 et 2 916 215**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par MCP designer d’intérieur, le tout identifié « Annexe # 2019-00308».

- 25. 2019-00281 Projet d’affichage de type commer-
cial « Ongles Bling Bling »
1020, boulevard des Seigneurs
Lot 2 442 122**

QUE le conseil municipal autorise le projet d’affichage pour le commerce « ONGLES BLING BLING » selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00281 », et ce, à la condition suivante :

1. Que l’enseigne identifiée « Bling Bling » soit également sur tiges horizontales.

- 26. 2019-00292 Projet d’agrandissement de l’immeuble de
type résidentiel
572, rue du Sentier-de-la-Forêt
Lot 2 984 869**

QUE le conseil municipal autorise le projet d’agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Sabrina Boudrias, technologue, et le plan projet d’implantation réalisé par Métrica, arpenteurs-géomètres Inc., le tout identifié «Annexe # 2019-00292 ».

- 27. 2019-00271 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
2460, côte de Terrebonne
Lot 2 921 957**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le document réalisé par le requérant, le tout identifié «Annexe #2019-00271».

- 28. 2019-00317 Projet de construction accessoire (muret) de type résidentiel
2535, côte de Terrebonne
Lot 4 257 613**

CONSIDÉRANT QUE la demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA numéro 1005;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration d'un matériau à surface brute, tel le bloc de béton exempt de finition ou présentant un esthétisme déficient est à éviter;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA pour le projet de construction d'un mur de soutènement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Jessica Kate Boulet, le tout identifié « Annexe # 2019-00317 ».

- 29. 2019-00196 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type institutionnel
5000, côte de Terrebonne
Lot 3 252 448**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'une Vélostation selon le plan réalisé par GROUPE LECLERC, le tout identifié « Annexe # 2019-00196 ».

- 30. 2019-00360 Projet de construction accessoire de type résidentiel (écran intimité)
141, rue d'Ancône
Lot 2 920 954**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire de type résidentiel d'un écran intimité selon le plan réalisé par M. Charles Bernier, le tout identifié « Annexe 2019-00360 ».

- 31. 2019-00353 Projet de construction accessoire de type résidentiel (remise)
315, 43^e avenue
Lot 2 922 057**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire de type résidentiel d'une remise selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié « Annexe 2019-00353 ».

- 32. 2019-00313 Projet d'agrandissement et de rénovation
extérieure d'une habitation unifamiliale
isolée (ajout d'un uniplex et d'un garage)
4263, rue Beausoleil
Lot 1 946 872**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale pour y aménager un logement de type uniplex et ajouter un garage selon les plans et élévations réalisés par Mme France Gagnée, technologue, ainsi que le plan d'implantation réalisé par M. Danny Houle, arpenteur, le tout identifié « Annexe 2019-00313 ».

- 33. 2019-00351 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale isolée
307, rue du Campagnol
Lot 4 301 478**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par les Créations N. Perron inc., la planche des matériaux réalisée par Construction Voyer inc. et le plan d'implantation réalisé par Métrica, le tout identifié « Annexe 2019-00351 ».

- 34. 2019-00328 Projet d'une nouvelle construction
d'hébergement (CHSLD)
Avenue de la Croisée
Lot 5 906 696**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation d'hébergement selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Barin Architecture + Design et le plan d'implantation réalisé par Métrica Arpenteurs—géomètres, le tout identifié « Annexe 2019-00328 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 50 000\$.
2. A l'approbation du plan illustrant la gestion des matières résiduelles par la Direction de l'entretien du territoire ;
3. A la bonification de l'aménagement paysager en cour avant, soit :
 - En plantant un arbre à grand déploiement au 7 mètres en bordure de l'emprise de la rue Yves-Blais ;
 - En plantant des graminées ayant une hauteur de 1,2 mètre, à terme, en quinconce à l'emplacement du bassin de rétention.

- 35. 2019-00329 Projet d'ajout d'une annexe B au plan
d'ensemble « Guide d'aménagement du
plan d'ensemble de la Croisée urbaine »
Avenue de la Croisée
Lot 5 906 696**

QUE le conseil municipal autorise la modification au plan d'ensemble sur le site de la Croisée urbaine selon les plans réalisés par Barin Architecture + Design, le tout identifié « Annexe B », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l' « Annexe B » fasse partie intégrante du « Guide d'aménagement du plan d'ensemble de la Croisée urbaine » approuvé par le conseil le 4 février 2019 selon la résolution numéro 070-02-2019, le tout identifié « 2018-00579 ».
2. Que toute modification qui change de manière significative les grands principes du « Guide d'aménagement du plan d'ensemble de la Croisée urbaine » fasse l'objet d'une nouvelle demande d'approbation de PIIA modifiant la présente demande.
3. Que toute disposition plus restriction de la convention de développement et/ ou au protocole d'entente de la réglementation municipale ait préséance sur le « Guide d'aménagement du plan d'ensemble de la Croisée urbaine ».

**36. 2019-00362 Projet d'aménagement (entrée charretière et case de stationnement)
396, rue Gagnon
Lot 2 438 994**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager résidentiel selon le plan réalisé par M. Alexandre Rioux, le tout identifié « Annexe 2019-00362 », et ce, à la condition suivante :

1. Que l'espace entre le trottoir d'accès au logement du rez-de-chaussée et l'extrémité nord du balcon avant ne soit pas asphalté.

**37. 2019-00071 Projet de construction de type commercial (clinique médicale)
Chemin Gascon
Lot 3 252 456**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Bellemare & Gilbert, architectes, le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, et le plan d'aménagement paysager réalisé par Groupe Rousseau Lefebvre Architecture de paysages – Environnement – Urbanisme, le tout identifié « Annexe 2019-00071 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 28 750\$.

2. Qu'un plan élaboré par un ingénieur soit soumis pour la réalisation du mur de soutènement avant l'émission du permis de construction.

**38. 2019-00315 Modification d'un projet d'une nouvelle construction multifamiliale isolée de 24 logements
810, rue O'Diana
Lot 5 933 113**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale comprenant 24 unités de logements selon les plans, élévations, perspective, implantation et la planche des matériaux et couleurs pour le bâtiment « B » réalisés par Bergeron Thouin Architectes, et le plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du projet réalisé par Opaysage, le tout identifié « Annexe 2019-00315 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment : un montant de 43 480\$;
 - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 20 200\$ pour l'ensemble du projet comprenant les 3 bâtiments.
2. A l'approbation du plan illustrant la gestion des matières résiduelles par la Direction de l'entretien du territoire.

**39. 2019-00316 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 20 logements (phase 5)
900, avenue Pierre-Dansereau
Lots 5 628 022 et 5 882 583**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale de 20 logements selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Mme Mélanie Chaurette, le tout identifié « Annexe 2019-00316 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment de 20 logements : un montant de 17 900\$.

**40. 2019-00350 Projet d'affichage de type commercial « Costco »
870, montée des Pionniers
Lots 1 946 509, 2 888 576, 2 888 578 et 3 025 566**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Entrepôt Costco Wholesale » selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié « Annexe 2019-00350 ».

- 41. 2019-00327 Projet d'affichage de type commercial
« Gyro Boutique »
1115, montée des Pionniers
Lots 4 505 731 et 4 474 487**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Gyro Boutique » selon le plan réalisé par Zone Enseignes, le tout identifié « Annexe 2019-00327 ».

- 42. 2019-00346 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale isolée de 6 logements
4341 à 4351, chemin Saint-Charles
Lots 5 450 643, 5 284 075 et 5 450 642**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale comprenant 6 unités de logement selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Martin Carrier, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Mme Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe 2019-00346 ».

- 43. 2019-00347 Projet de rénovation extérieure de type
résidentiel : portes et fenêtres
105, rue Saint-Joseph
Lot 2 441 909**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon le plan réalisé par Boulet manufacturier, le tout identifié "Annexe 2019-00347", et ce, à la condition suivante :

- Que les fenêtres soient de couleur grise charcoal ou blanche (pas noire).

- 44. 2019-00337 Projet de rénovation extérieure de type
résidentiel: escalier
145, rue Saint-Joseph
Lot 2 441 904**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon les documents soumis par Nadjella Hyppolite, le tout identifié « Annexe 2019-00337 », et ce, à la condition suivante :

- Que les marches d'escalier soient constituées de bois.

- 45. 2019-00345 Projet de construction accessoire de type
résidentiel (garage détaché)
246, rue Saint-Joseph
Lot 2 441 872**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan et l'ajout d'un plan d'implantation réalisés par Grenier architecture, le tout identifié "Annexe 2019-00345".

**46. 2019-00357 Modification d'un projet d'agrandissement
(Pavillon des Mille-Îles)
436, rue Saint-Louis
Lots 2 440 294 et 2 440 296**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées selon le plan réalisé par M. Robert Constantin, le tout identifié « Annexe 2019-00357 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a) Pour la construction du bâtiment et les aménagements extérieurs : un montant de 37 500\$.
2. Que le long de la rue Chartrand, un minimum de 3 arbres à grand déploiement soient plantés.
3. Que le parement de brique sur l'élévation latérale droite soit bonifié afin d'augmenter jusqu'au deux tiers le parement de maçonnerie.

**47. 2019-00293 Projet de rénovation extérieure de type
résidentiel : aménagement d'une terrasse
930, rue Saint-Louis
Lot 4 063 346**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type résidentiel selon le plan réalisé par le demandeur en date du 18 juillet 2019, le tout identifié « Annexe 2019-00293 ».

**48. 2019-00273 Projet de rénovation extérieure de type
résidentiel : toiture, fenêtres agrandis-
sment tambour
993, rue Saint-Louis
Lot 2 442 251**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Bellemare et Gilbert Architectes, le tout identifié « Annexe 2019-00273 ».

**49. 2019-00266 Projet d'agrandissement d'une habitation
unifamiliale isolée
890, côte de Terrebonne
Lot 2 921 495**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel et le remplacement du revêtement selon le plan réalisé par Plan pur Design, le tout identifié « Annexe 2019-00266 ».

**50. 2019-00321 Projet de rénovation extérieure : escaliers
2628, côte de Terrebonne
Lot 2 921 968**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Stéphane Hodeige, le tout identifié « Annexe 2019-00321 ».

**51. 2019-00210 Projet de rénovation extérieure : toiture et
fenêtres
4495, côte de Terrebonne
Lot 2 441 009**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de la ressource d'hébergement selon les documents présents au dossier, le tout identifié « Annexe 2019-00210 ».

**52. 2019-00323 Projet de rénovation extérieure de type
résidentiel: ouvertures
751, rue Théberge
Lot 2 440 506**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Marc-André Villeneuve, le tout identifié « Annexe 2019-00323 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 405-08-2019

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8960-37 à même les lots 3 136 069 et 3 136 070 du cadastre du Québec situés dans le transect T3-14 dans le secteur d'application du règlement 1009 (rue Durivage), soit adopté sous le numéro 1001-302.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 juin 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 406-08-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation, soit adopté sous le numéro 1009-003.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 27 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 407-08-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin d'exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du cadastre du Québec du transect T3-14 et du territoire d'application du Manuel d'urbanisme d'Urbanova (rue Durivage), soit adopté sous le numéro 1009-004.

Le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 10 juin 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 408-08-2019

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-303 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9263-99 à même une partie de la zone 9264-91 (parc des Tilleuls) et de permettre les usages du groupe HÉBERGEMENT et les usages « multifamilial 13 logements et plus – classe F », « garderie » et « centre de la petite enfance » dans la zone 9263-99, de modifier les zones 9263-99, 9264-91 et 9364-35 et d'abroger la zone 9263-89.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 409-08-2019

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-303 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9263-99 à même une partie de la zone 9264-91 (parc des Tilleuls) et de permettre les usages du groupe HÉBERGEMENT et les usages « multifamilial 13 logements et plus – classe F », « garderie » et « centre de la petite enfance » dans la zone 9263-99, de modifier les zones 9263-99, 9264-91 et 9364-35 et d'abroger la zone 9263-89.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 410-08-2019

ATTENDU la demande de Me Adélarde Ethier pour le compte de « L.P.G. Thérien enr. » afin d'obtenir une résolution d'appui auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de procéder à l'aliénation du lot 1 888 728 du cadastre du Québec ainsi qu'une utilisation pour des fins autres que l'agriculture dont le but est de reconfigurer l'emplacement résidentiel situé au 9791, chemin du Curé Barrette connu et désigné comme étant le lot 1 888 726 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE selon le mandataire au dossier de demande d'autorisation, ce lot bénéficierait en totalité de droits acquis reconnus par les articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

ATTENDU QUE la reconfiguration proposée a pour objet de laisser à l'exploitation agricole l'entrée de cour se trouvant sur le lot 1 888 726 et de permettre une libre circulation de la machinerie agricole en assurant un meilleur dégagement entre les bâtiments et la ligne arrière nord et la ligne latérale est du lot 1 888 726;

ATTENDU QUE la société « L.P.G. Thérien enr. » s'adresse aussi à la Commission de protection du territoire agricole afin d'aliéner une partie du lot 1 888 728 d'une superficie de 69,7 mètres carrés afin de régulariser un empiètement exercé sur cette partie de lot par la propriété connue et désignée comme étant le lot 1 888 725;

ATTENDU QU'afin de réaliser ces projets, la demanderesse s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir les autorisations suivantes :

- a. Une autorisation permettant le lotissement et l'aliénation par «L.P.G. Thérien enr. » à « Paul Thérien » (ou si la Commission le préfère en faveur de Josée Doucet) d'une partie du lot 1 888 728 d'une superficie de 1 724,0 mètres carrés;
- b. Une autorisation permettant une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie de cette partie de lot 1 888 728 d'une superficie de 1 724,0 mètres carrés, soit à des fins résidentielles accessoires (résidence, garage, installations sanitaires, etc.);
- c. Une autorisation permettant le lotissement et l'aliénation par «L.P.G. Thérien enr. » à « Léo Thérien et Lise Girard » d'une partie du lot 1 888 728 d'une superficie de 69,7 mètres carrés;
- d. Une autorisation permettant une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie de cette partie de lot 1 888 728 d'une superficie de 69,7 mètres carrés, soit à des fins résidentielles accessoires (entrée de cour).

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la « MRC Les Moulins » est en vigueur depuis le 18 décembre 2002 et que la parcelle visée par la demande d'autorisation est comprise dans une affectation agricole;

ATTENDU QU'aucun des lots visés par la demande n'est compris dans un des îlots déstructurés reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, décision à portée collective rendue le 30 novembre 2011 au dossier 371 424 suite à une demande présentée en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

ATTENDU QUE s'agissant de la reconfiguration d'un emplacement résidentiel et de la correction d'un empiètement, il serait inapproprié d'appliquer les dispositions de l'article 61.1 de la LPTAA (rejet possible en raison d'espace approprié hors de la zone agricole) ;

ATTENDU QUE quoiqu'une faible superficie de terre sera retirée de la pratique agricole, la demande a pour objet de faciliter l'accès à la terre et la libre circulation autour des bâtiments agricoles pour les fins d'exploitation agricole et que ce libre accès et cette meilleure circulation priment sur les désavantages du retrait d'une faible superficie qui était jusqu'à ce jour réservée à la pratique de l'agriculture;

ATTENDU QUE puisqu'il s'agit de la reconfiguration d'un emplacement résidentiel tout en conservant la même superficie et que la partie de la demande relative à la correction de l'empiètement ne requiert qu'une superficie de 59,7 mètres carrés, les autorisations recherchées n'entraîneront aucune contrainte additionnelle à ce titre puisqu'au net aucun nouvel usage résidentiel ou autre qu'agricole ne sera pratiqué à proximité de l'exploitation agricole;

ATTENDU QU'au net il n'y aura pas d'usages principaux autres qu'agricoles additionnels, il n'y a pas lieu de craindre que les autorisations recherchées ne perturberont davantage l'homogénéité de la communauté agricole;

ATTENDU QUE les autorisations recherchées n'auront pas pour effet de retirer de l'agriculture, une superficie significative de la ressource terre et n'auront aucune incidence sur la ressource eau;

ATTENDU QU'au net la superficie de l'immeuble de « L.P.G. Thérien enr. » demeurera pratiquement inchangée et qu'en conséquence elle demeurera suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole de la « MRC Les Moulins »;

ATTENDU QUE le propriétaire du site n'a pas déposé auprès de la Ville de Terrebonne une demande de certificat de démolition ni une demande de permis de construction due à l'autorisation préalable à obtenir auprès de la CPTAQ.;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande de « L.P.G. Therien enr. » déposée en date du 30 mai 2019, afin de procéder à l'aliénation et à l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture telle qu'énumérée ci-dessus sur le lot 1 888 728 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 411-08-2019

ATTENDU QUE la présente demande constitue une demande de renouvellement de la décision no 412580 de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) survenue le 18 décembre 2017;

ATTENDU QU'un renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, tel que convenu par la CPTAQ;

ATTENDU QUE la CPTAQ autorisait l'aliénation en faveur de la demanderesse ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 2,4 hectares, correspondant à une partie du lot 2 575 141 du cadastre du Québec aux fins d'aménager une nouvelle route pour accéder au futur parc industriel secteur Est de Terrebonne;

ATTENDU QUE la CPTAQ autorisait ce projet sans aucune garantie financière, mais selon la condition préalable à l'entrée en vigueur de l'autorisation suivante: "les travaux d'implantation du chemin devront être faits sous la supervision d'un agronome. Cette autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une confirmation écrite d'un agronome voulant qu'il ait obtenu un mandat de supervision pour l'exécution desdits travaux, et ce, dans un délai de 6 mois sans quoi la présente autorisation deviendra inopérante et de nul effet";

ATTENDU QUE le 14 mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Terrebonne (demanderesse) acceptait l'offre de services de la firme "Groupe Conseil UDA inc." pour la supervision des travaux d'infrastructures d'une nouvelle route pour accéder au futur parc industriel secteur Est par sa résolution no CE-2018-274-DEC, respectant ainsi la condition préalable à l'entrée en vigueur de l'autorisation no 412580 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE l'autorisation de la CPTAQ stipulait que suivant l'accomplissement de la condition préalable, l'autorisation de la CPTAQ est accordée pour une durée de 2 ans à compter de la date de la présente décision, c'est-à-dire le 18 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procède actuellement à la mise à jour de plusieurs documents découlant du plan directeur réalisé par la firme BC2 (dernière version 2016) avant la mise en œuvre du projet tel que la mise à jour du chapitre portant sur les milieux humides de ce secteur, la mise à jour de l'analyse de la valeur marchande du site et la mise à jour du plan d'arpentage en lien avec une transaction récente avec Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne analyse actuellement la capacité des ouvrages d'infrastructures actuelles et les prévisions des besoins futurs du parc industriel à venir;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est actuellement à l'étape de dépôt du règlement d'emprunt 721 pour le volet acquisition des lots (dépôt de la demande au comité exécutif du 12 juin 2019), et suivant ses mises à jour et analyse, devra déposer un second règlement d'emprunt concernant la construction des infrastructures (dépôt prévu en 2020);

ATTENDU QUE pour ces motifs, la Ville de Terrebonne est dans l'incapacité de réaliser le projet dans un délai de deux ans, tel que requis par la décision de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet soumis par la Ville dans le cadre de l'autorisation no 412580 de la CPTAQ et pour lequel une demande de renouvellement est déposée n'a subi aucun changement et que les documents déposés sont les mêmes qu'en 2017;

ATTENDU QUE les critères de l'article 62 de la Loi ont été analysés par l'agronome M. Réjean Racine du groupe conseil UDA, et font partie intégrante du présent dossier;

ATTENDU QUE la résolution no CE-2016-559-DEC du comité exécutif datée du 27 avril 2016 exposant les motifs pour lesquels la Ville de Terrebonne appuyait la demande qui fut déposée dans le cadre de l'autorisation 412580 de la CPTAQ, est considérée dans la présente demande;

ATTENDU QUE la présente demande exprime le besoin de la Ville de Terrebonne de renouveler l'autorisation octroyée par la CPTAQ pour une période de 2 ans supplémentaires;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE la Ville de Terrebonne autorise et appuie la présente demande de renouvellement de l'autorisation à des fins autres que l'agriculture qui a été autorisée par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec le 18 décembre 2017 et qui concernait l'aliénation d'une partie du lot 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption ainsi que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la réalisation d'une nouvelle route qui donnera accès au futur parc industriel secteur Est de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 412-08-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal corrigé de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue les 27 juin et celui du 18 juillet 2019 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 413-08-2019

ATTENDU l'incendie survenu le 15 juillet 2018 dans les locaux de la bibliothèque de la Ville de Saint-Lin-Laurentides ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Terrebonne de soutenir la Ville de Saint-Lin-Laurentides dans ce malheureux incident ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 080-02-2019 autorisant la signature d'un protocole d'entente jusqu'au 30 juin 2019 ;

ATTENDU QUE ce protocole a généré plus de 4 300 prêts par les résidents de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sans entraver le fonctionnement des services de la bibliothèque de Terrebonne ;

ATTENDU QU'un nouveau protocole de services a été préparé conjointement par les deux (2) municipalités ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-856-REC du comité exécutif du 10 juillet 2019 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement du protocole à intervenir avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 414-08-2019

ATTENDU la lettre de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud du 16 mai 2019 ;

ATTENDU la résolution OMHLS-2019-04-03-014 demandant un soutien financier à la Ville de Terrebonne pour permettre l'embauche d'une ressource dédiée au développement de projets multicientèles ;

ATTENDU les discussions et le procès-verbal de la commission du développement social et communautaire du 22 mai 2019 ;

ATTENDU l'estimation des coûts d'un chargé de projet dédié au développement des projets Accèslogis ;

ATTENDU le souhait pour la Ville de Terrebonne de réaliser de nouveaux projets de logements communautaires multicientèles sur son territoire dans un avenir rapproché ;

ATTENDU l'expertise reconnue de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et de sa capacité à rencontrer les objectifs municipaux ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été élaboré à la satisfaction des parties ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-895-REC du comité exécutif du 17 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement d'une subvention totale de 85 500\$, dont 25 650\$ à être versée en 2019 et 59 850\$ à être considérée pour le budget 2020, tel que prévu au protocole avec l'organisme.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0261 émis par l'assistante-trésorière *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud rende compte à la Ville de Terrebonne des actions qui seront posées dans le cadre de la présente entente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 415-08-2019

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 19 août 2019 au 18 août 2020, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la Ville de Terrebonne:

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
SODECT - Société de Développement Culturel de Terrebonne	A1
Club de patinage artistique Odyssée La Plaine inc.	B1
École de karaté Shingitaï de La Plaine	B1
Club de scrabble Les lettres de mon moulin	B4
Club Fadoq de l'Âge d'or de Lachenaie Terrebonne Inc.	B4
Le Club de l'Âge d'or de La Plaine	B4
Le Club des Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne	B4
Popote roulante Les Moulins	C1
Service d'Aide SEDAI T.S.S.	C1
Association de parents d'enfant trisomique - 21 Lanaudière	D1
Association des devenus sourds et malentendants du Québec	D1
Dysphasie Lanaudière	D1
La Rose Bleue, Association de personnes handicapées Les Moulins	D1
Parrainage Civique Lanaudière	D1
Projet F.E.L.I.X.	D1
Société de l'autisme Région Lanaudière	D1
Carrefour familial des Moulins	D3
Mouvement Organisé des Mères Solidaires (M.O.M.S.)	D3
Réseau des Proches Aidants Les Moulins	D3
Centre de F.A.M. des Moulins	D4
Centre de ressources pour hommes du Sud de Lanaudière	D4
Travail de rue Le Trajet	D4
Vaisseau d'or des Moulins	D4
Hébergement d'urgence Terrebonne	D5
Maison Adhémar-Dion	D5
Chevaliers de Colomb du conseil « La Plaine » 10634	E1
Club Lions de Terrebonne inc.	E1
Club Optimiste de Terrebonne inc.	E1
Centre de la petite enfance - La Pirouline inc.	F1
CPE - Station Enfance des Moulins	F1
Association générale des étudiants aînés à l'université de Sherbrooke	F2
Coopérative d'aide à domicile Les Moulins	F2
Ass. québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées des Moulins	F3
Club de tennis de Terrebonne	G1
Société d'horticulture et d'écologie des Moulins	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 416-08-2019

ATTENDU QUE le ministère de la Famille du Québec autorisait en 2013 le déploiement de nouvelles places en Centres de la petite enfance (CPE) sur le territoire de la MRC Les Moulins, permettant ainsi l'augmentation de la capacité de plusieurs installations sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la concrétisation de ces projets a été reportée entre 2018 et 2020;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille préconise l'ajout de nouvelles installations dans des espaces locatifs avant de permettre l'acquisition d'un terrain pour accueillir un nouveau service de garde en installation;

ATTENDU QUE les règles de financement limitent la possibilité de développer ces nouveaux projets, notamment en raison de la valeur locative des espaces commerciaux disponibles en fonction des seuils minimaux de superficie à respecter;

ATTENDU QUE le ministère n'a toujours pas reconnu le coût moyen au pied carré dans la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE le ministre de la Famille a annoncé, le 22 février 2019, qu'il visait à accélérer le développement de places pour les services de garde offerts au Québec en fonction des besoins réels;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, selon les projections, continuera de connaître une forte croissance démographique au cours des prochaines années, de sorte que les enfants âgés entre 0 à 5 ans seront en augmentation sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est favorable au développement de CPE puisque ceux-ci possèdent une expertise reconnue et qu'ils contribuent à la qualité de vie des jeunes familles;

ATTENDU la recommandation CE-2019-904-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au ministère de la Famille :

- De maintenir les nouvelles places octroyées aux Centres de la petite enfance (CPE) prévues au plan de développement 2013 et reportées pour la période de 2018 à 2020;
- D'appuyer le déploiement de ces nouvelles places par les CPE afin de répondre aux besoins des familles de Terrebonne;

- D'inviter le ministère de la Famille à réévaluer les seuils d'allocation afin de tenir compte de la valeur du marché locatif sur le territoire de la Ville de Terrebonne ainsi que du prix des terrains pour permettre l'implantation de nouvelles installations de CPE.

QUE copie de la présente résolution du conseil municipal soit transmise au ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, au ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne, M. Pierre Fitzgibbon, à la députée de Les Plaines, Mme Lucie Lecours, au député de Masson, M. Mathieu Lemay, au député de L'Assomption et premier ministre du Québec, M. François Legault, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la MRC Les Moulins ainsi qu'aux autres MRC de la région de Lanaudière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 417-08-2019

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU QUE les organismes à but non lucratif peuvent déposer diverses demandes d'aide financière afin d'être soutenus pour différents projets ;

ATTENDU QUE les demandes soumises au comité ont préalablement fait l'objet d'une analyse administrative ;

ATTENDU QUE l'admissibilité des demandes a été confirmée puisqu'elles ont été présentées par des organismes reconnus ou des promoteurs autorisés sur le formulaire approprié, et qu'elles respectent les conditions générales et particulières des programmes visés ;

ATTENDU QUE l'évaluation et l'attribution des subventions recommandées par le comité d'analyse ont été réalisées en considérant les critères énoncés pour chaque programme ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-946-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organisme	Titre du projet	Montant accordé
Association de parents d'enfant trisomique - 21 Lanaudière	Salon des ados	600\$
Association du baseball mineur de La Plaine	Équipement pour la sécurité des jeunes et les communications	677\$

Association du hockey mineur de Lachenaie	Achat d'équipements d'entraînement, renouvellement de chandails	1 712\$
Association du hockey mineur de Terrebonne	Renouvellement du matériel informatique	285\$
Club de natation Torpille	Aménagement du bureau de l'entraîneur et renouvellement des équipements de compétition	852\$
Société d'histoire de la région de Terrebonne	Maquette et exposition permanente à la Maison de l'histoire	1 000\$
Ensemble vocal Music-O-Choeur	Comédie musicale	300\$
Société d'histoire de la région de Terrebonne	Parcours patrimoniaux	1 000\$
Association O.L.O. des Moulins	Animation de la fête de Noël	450\$
Total		6 876\$

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0266 émis par l'assistante-trésorière *par intérim* soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 418-08-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2019-03 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant les vestes pare-balles, le tout suivant la recommandation CE-2019-884-REC du comité exécutif du 17 juillet 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 419-08-2019

ATTENDU QUE l'entente en vigueur avec la Municipalité régionale de comté de Montcalm pour l'entraide en matière de protection incendie vient à échéance le 1^{er} décembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de non-renouvellement doit être transmis au moins trois (3) mois avant l'expiration de l'entente par l'une ou l'autre des parties qui veut y mettre fin ou la revoir;

ATTENDU QUE les modalités de contribution financière sont prévues à l'article 19;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions de l'entente avant de la renouveler;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie a acheminé une proposition à la Direction incendie de la Municipalité régionale de comté de Montcalm ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-886-REC du comité exécutif du 17 juillet 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la transmission d'un avis de non-renouvellement de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité régionale de comté de Montcalm devant prendre fin le 1^{er} décembre 2019. Que des pourparlers pour une nouvelle entente soient entrepris entre les parties.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 420-08-2019

ATTENDU l'entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie intervenue entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne, et ce, depuis 2007 ;

ATTENDU QUE cette entente permet aux deux (2) partenaires d'obtenir un véhicule d'élévation ou une citerne avec le personnel requis ;

ATTENDU QUE cette entente n'a pas été utilisée depuis de nombreuses années, mais permet aux deux (2) parties l'accès à des effectifs supplémentaires en cas de sinistre majeur ;

ATTENDU QUE les directions des incendies souhaitent ainsi laisser l'entente se renouveler jusqu'en avril 2022 ;

ATTENDU QUE le seul coût financier pour la Ville de Terrebonne est les frais du personnel seulement lors d'utilisation des ressources ;

ATTENDU QUE la clause 12 de l'entente prévoit un renouvellement automatique d'un (1) an, dans le cas de non-réception d'avis avant le 15 octobre 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-928-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le renouvellement automatique d'un (1) an de l'entente intervenue avec la Ville de Laval concernant l'entente mutuelle en cas d'incendie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 421-08-2019

ATTENDU QUE l'entente en vigueur avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour l'entraide en matière de protection incendie vient à échéance le 5 juin 2020;

ATTENDU QU'un avis de non-renouvellement doit être transmis au moins neuf (9) mois avant l'expiration de l'entente par l'une ou l'autre des parties qui veut y mettre fin ou la revoir;

ATTENDU QUE les modalités de contribution financière sont prévues à l'article 13;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente avant de la renouveler;

ATTENDU QUE la Direction incendie a débuté des discussions avec la direction incendie de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

ATTENDU la recommandation CE-2019-927-REC du comité exécutif du 14 août 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne transmette, par courrier recommandé, à la Ville de Saint-Lin-Laurentides, un avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la protection incendie avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides prenant fin le 5 juin 2020. Que des pourparlers pour une nouvelle entente soient entrepris entre les parties.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

ADOPTÉ

Les conseillères Nathalie Ricard et Caroline Desbiens ainsi que les conseillers Éric Fortin et Réal Leclerc prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Monsieur le conseiller Réal Leclerc quitte avant la levée de la séance (22h06).

RÉSOLUTION NO : 422-08-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffière *par intérim*
